

COMMUNE DE LA CELLE-SAINT-CYR

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du lundi 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le 25 mai à 17 heures le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle d'évolution afin d'assurer les gestes barrières, sous la présidence de Monsieur Yannick VILLAIN, Maire.

Présents Mesdames Gouedard Marie-Hélène, Dupuis Françoise, Deschamps Gwénaëlle, Faro Laure, Messieurs Vanhove Roland, Dora Sébastien, Berthier Michel, Bertrand Julien, Decroix Pierre-François, Lesire Frédéric, Pauvert Stéphane, Pointeau Vincent, Rouxel Didier, Windenberger Yann.

Absents excusés :

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Dora Sébastien

Ordre du jour :

- 1- Installation du conseil municipal
- 2- Élection du Maire
- 3- Détermination du nombre d'adjoint
- 4- Élection des adjoints
- 5- Indemnités de fonction du Maire et des Adjointes
- 6- Détermination des différentes commissions
- 7- Élections des délégués des syndicats et des commissions
- 8- Affaires et questions diverses

1 – Installation du conseil municipal

Monsieur Villain, Maire sortant ouvre la séance, procède à l'appel des nouveaux conseillers et déclare installé le conseil municipal. Il redonne son écharpe et donne la présidence de la séance au conseiller le plus âgé, monsieur Vanhove Roland. Ce dernier constate que le quorum est respecté et nomme le secrétaire de séance, monsieur Dora Sébastien, qui est le plus jeune conseiller élu.

2 – Élection du Maire

Monsieur Vanhove demande aux personnes se portant candidates au poste de Maire de se faire connaître.

Un seul candidat se propose : monsieur Villain Yannick. Le vote se déroule à bulletin secret. Le Maire est élu à bulletin secret. Les deux scrutateurs sont monsieur Lesire Frédéric et monsieur Rouxel Didier. Dans l'urne ont été trouvés 15 enveloppes.

Monsieur Villain Yannick est élu avec 15 voix. Monsieur Vanhove Roland déclare monsieur Villain Yannick élu au poste de Maire et lui passe son écharpe tricolore. Le Maire est également conseiller communautaire.

3 – Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de nommer 3 adjoints sur les quatre postes disponibles selon la loi. Il précise que, si pendant le mandat, il est nécessaire de nommer un adjoint supplémentaire, cela pourra être réalisé. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte la proposition du Maire, soit 3 adjoints, à l'unanimité.

4 – Elections des adjoints

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ils vont procéder à l'élection des adjoints. Il demande à l'assemblée qu'elles sont les personnes candidates au poste de premier adjoint. Une seule candidate se présente : madame Gouëdard Marie-Hélène. Il est procédé à l'élection à bulletin secret.

Madame Gouëdard est élue première adjointe avec 15 voix. Elle aura en charge le SACESAVI, l'urbanisme, les finances, l'animation et le lien social. Le premier adjoint est nommé d'office conseiller communautaire.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates au poste de deuxième adjoint. Un seul candidat se présente, monsieur Vanhove Roland. Il est procédé au vote à bulletin secret. Monsieur Vanhove Roland est élu au poste de deuxième adjoint avec 15 voix. Il aura en charge le SIEAP de Verlin, l'habitat et la voirie avec la CCJ, les réseaux voirie et eau-assainissement et l'agriculture/environnement.

Monsieur le Maire demande quelles sont les personnes candidates au poste de troisième adjoint. Un seul candidat se présente, monsieur Dora Sébastien. Il est procédé à l'élection à bulletin secret. Monsieur Dora Sébastien est élu au poste de troisième adjoint avec 15 voix. Il aura en charge la jeunesse/affaires scolaires, gestion des ressources humaines, la communication, le handicap avec la CCJ.

5 – Indemnités du Maire et des adjoints

-

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les indemnités de fonction du maire et des Adjoints sont basées sur le nombre de la population de la commune, qui est de 830 habitants au 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire propose de maintenir le taux maximal de l'indice brut 1027 et majoré 830, pour les indemnités de fonctions du maire et des élus à compter de leur nomination, soit le 25 mai 2020. Ce qui correspond à une indemnité, pour le Maire de 1 567.43 € brut, correspondant au taux de 40,3 % de l'indice 1027 et pour les adjoints, une indemnité de 416.17 € brut qui correspond au taux de 10,7 % de l'indice 1027.

Le conseil municipal accepte le versement des indemnités au Maire et aux adjoints, à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de reconduire les délégations qui lui étaient attribuées au mandat précédent, l'autorisant à signer les marchés inférieurs à 20 000 €, de signer les conventions financières avec le SDEY pour les travaux d'un montant inférieur à 20 000 €. Il demande l'autorisation au conseil municipal de prendre une délibération lui autorisant l'encaissement des dons inférieurs à 500 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

6 – Détermination des différentes commissions

Les différentes commissions sont : Appel d'offre, finances, urbanisme et patrimoine, animation et lien social, liste électorale, aménagement/voirie, agriculture et environnement, affaires scolaires, communication, et auprès de la CCJ : déchets, développement économique, habitat, Voirie, et aménagement du territoire.

7 – Elections des délégués des syndicats et des commissions

Monsieur le Maire participe à toutes les commissions.

Commission sous la responsabilité du Maire, monsieur Villain Yannick :

- **CNAS** : Saurrel Isabelle.
- **Déchets CCJ** : suppléant Windenberger Yann.
- **Développement économique CCJ** : Gouédard Marie-Hélène, Rouxel Didier
- **SDEY (syndicat)** : Berthier Michel.
- **Fourrière du Sénonais (syndicat)** : Gouédard Marie-Hélène.
- **Appel d'offre** : Gouédard Marie-Hélène, Vanhove Roland, Dora Sébastien, Pauvert Stéphane, Berthier Michel.

Commissions sous la responsabilité du premier adjoint, madame Gouédard Marie-Hélène :

- **SACESAVI (syndicat)** : Vanhove Roland, Bertrand Julien, Villain Yannick
- **Finances** : Vanhove Roland, Dora Sébastien, Decroix Pierre-François, Pointeau Vincent, Pauvert Stéphane, Lesire Frédéric et un membre extérieur M. Guinot Bernard.
- **Urbanisme et patrimoine** : Dupuis Françoise, Dora Sébastien, Deschamps Gwénaëlle, Bertrand Julien.

- **Animation/lien social** : Rouxel Didier, Faro Laure, Deschamps Gwénaëlle, Windenberger Yann, Dora Sébastien.
- **Commission liste électorale** : Vanhove Roland, Saurrel Didier et une personne pour remplacer M. Moser Fernand qui souhaite arrêter.

Commission sous la responsabilité du deuxième adjoint, monsieur Vanhove Roland :

- **SIEAP de Verlin** (syndicat) : Villain Yannick.
- **Habitat CCJ** : Dupuis Françoise, Windenberger Yann.
- **Voirie CCJ** : suppléant Rouxel Didier.
- **Aménagement, réseaux, voirie** : Decroix pierre-François, Pointeau Vincent, Lesire Frédéric, Bertrand Julien, Gouëdard Marie-Hélène, Dora Sébastien.
- **Agriculture / environnement** : Pointeau Vincent, Berthier Michel, Faro Laure, Gouëdard Marie-Hélène, Decroix Pierre-François.
- **Aménagement territoire CCJ** : Dupuis Françoise, suppléant Pointeau Vincent.

Commission sous la responsabilité du troisième adjoint, monsieur Dora Sébastien :

- **Jeunesse / scolaire** : Deschamps Gwénaëlle, Gouëdard Marie-Hélène, Windenberger Yann, Faro laure.
- **Communication** : Dupuis Françoise, Decroix Pierre-François, Lesire Frédéric, Faro Laure, Deschamps Gwénaëlle.
- **Handicap CCJ** : Windenberger Yann.

8 – Affaires et questions diverses

Monsieur le Maire demande si toutes les adresses mail des conseillers municipaux sont correctes car les convocations du conseil municipal sont envoyées par mail.

Monsieur Decroix suggère la mise en place d'un système de communication interne entre les conseillers pour connaître l'évolution des gros chantiers sur la commune.

Monsieur Pauvert demande si un compte rendu du conseil municipal est rédigé, et si il est envoyé aux conseillers. Monsieur le Maire lui confirme que la rédaction du compte rendu doit être faite dans la semaine qui suit et qu'après vérification par lui-même et un adjoint il est envoyé à tous les conseillers.

Madame Dupuis signale que l'accordeur du piano de la garderie vient le mercredi 27 mai à 14 heures. Après lecture du compte rendu, madame Dupuis demande qu'il soit noté que le piano est en bibliothèque et non en garderie Madame Deschamps demande si elle peut se créer une adresse mail, spécifique pour les communications avec la Mairie pour ne pas rater d'informations émanant de la Mairie.

Plus aucun point n'étant soulevé,
la séance est close à 17 heures 56.